

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

PARAISSENT CHAQUE SEMAINE le MARDI et le VENDREDI. Abonnement pour l'année, (francs de poste non compris)... £1 0 0

# Mélanges Religieux

Les Lettres, Réclamations, Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur-en-Chef, franc de port.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14.

MONTREAL, MARDI 19 NOVEMBRE 1850.

No. 16.

## LETTRÉ APOSTOLIQUE

DE

N. T. S. P. LE PAPE PIE IX.

Rétablissement de la hiérarchie épiscopale en Angleterre.

PIE IX, PAPE.

EN PERPÉTUELLE MÉMOIRE.

Le pouvoir de gouverner l'Église universelle confié par notre Seigneur Jésus-Christ au Pontife romain dans la personne de saint Pierre, Prince des Apôtres, a maintenu dans tous les siècles cette admirable sollicitude du siège apostolique qui lui fait veiller au bien de la religion catholique dans toute la terre et pourvoir avec zèle à son progrès. Ainsi s'accomplit le dessein de son divin fondateur, qui, en établissant un chef, a, dans sa profonde sagesse, assuré le salut de l'Église jusqu'à la consommation des siècles. L'effet de cette sollicitude pontificale a été sensible, ainsi que chez d'autres peuples dans le noble royaume d'Angleterre, dont les hi-stoires attestent que dès les premiers siècles de l'Église la religion chrétienne a été portée dans la Grande-Bretagne, et y a depuis été très florissante; mais vers le milieu du cinquième siècle, après l'invasion des Anglo-Saxons dans cette île, on voit non-seulement la chose publique, mais encore la religion tombées dans le plus déplorable état. Aussitôt Notre très-saint Prédecesseur Grégoire-le-Grand y envoya le moine Augustin avec ses compagnons; puis il créa un grand nombre d'Évêques, leur adjoint une multitude de moines prêtres, amena à la religion chrétienne les Anglo-Saxons, et vint à bout par son influence de rétablir et d'étendre la foi catholique dans toute la Grande-Bretagne, qui commença alors à s'appeler Angleterre. Mais, pour rappeler des faits plus récents, rien ne nous semble plus évident dans l'histoire du schisme anglican consommé dans le seizième siècle, que la sollicitude active et toujours persévérante des Pontifes romains Prédecesseurs à secourir et à soutenir par tous les moyens la religion catholique, exposée dans ce royaume aux plus grands dangers et réduite aux abois. C'est dans ce but, sans parler des autres œuvres, qu'ont été faits tant d'efforts par les Souverains Pontifes, ou par leurs ordres et avec leur approbation, pour qu'en Angleterre il ne manquât jamais d'hommes dévoués au soutien du catholicisme, et pour que les jeunes catholiques doués d'un heureux naturel pussent venir sur le continent y recevoir l'éducation, s'y former avec soin aux sciences ecclésiastiques, et ainsi que revêtus des ordres sacrés, et retournant ensuite dans leur patrie, ils pussent soutenir leurs compatriotes par le ministère de la parole et des sacrements, et défendre et propager la vraie foi.

Mais on reconnaît plus clairement le zèle de Nos Prédecesseurs dans ce qu'ils ont fait pour donner aux catholiques anglais des pasteurs revêtus du caractère épiscopal, alors qu'une tempête furieuse et implacable les avait privés de la présence des Evêques et de leur soin pastoral. D'abord la lettre apostolique de Grégoire XV, commençant par ces mots: "Ecclesia romana," et en date du 23 mars 1623, montre que le Souverain Pontife, aussitôt qu'il lui a été possible, a député au gouvernement des catholiques anglais et écossais, Guillaume Bishop, sacré Evêque de Chalcédoine avec d'amples facultés et les pouvoirs propres des ordinaires; après la mort de Bishop, Urbain VIII renouvelle cette mission, dans sa lettre apostolique en date du 4 février 1625, qu'il adresse à Richard Smith en lui

conférant l'évêché de Chalcédoine et tous les pouvoirs accordés à Bishop. Il parut ensuite, au commencement du règne de Jacques II, que des jours plus favorables allaient se lever pour la religion catholique. Innocent XI profita aussitôt de la circonstance, et, en 1685, il députa Jean Layburn, Evêque d'Adramète, comme vicairé apostolique de tout le royaume d'Angleterre. Après cela, par une autre lettre apostolique en date du 30 janvier 1688, et commençant par ces mots: "Super cathedram," il lui adjoint trois autres vicaires apostoliques, Evêques *in partibus*; en sorte que toute l'Angleterre, par les soins du Nonce apostolique en ce pays, Ferdinand, Archevêque d'Amasie, fut divisée par ce Pontife en quatre districts: ceux de Londres, de l'Occident, du centre et du nord, qui commencèrent à être gouvernés par les vicaires apostoliques munis des facultés nécessaires et avec le pouvoir propre des ordinaires. Dans l'accomplissement d'une charge si grave, ils reçurent des règles et des secours, soit par les décisions de Benoît XIV, dans sa constitution du 30 mai 1753, qui commence par ces mots: "Apostolicum ministerium," soit par celles des autres Pontifes Nos Prédecesseurs, et de notre Congrégation pour la propagation de la foi. Cette division de toute l'Angleterre en quatre vicariats apostoliques dura jusqu'au temps de Grégoire XVI, qui, dans sa lettre apostolique, "Muneris apostolice," en date de 3 juillet 1840, considérant l'accroissement qu'avait déjà pris la religion catholique dans ce royaume, et faisant une nouvelle division ecclésiastique du pays, doubla le nombre des vicariats apostoliques et confia le gouvernement spirituel de l'Angleterre aux vicaires apostoliques de Londres, de l'Occident, de l'Orient, du centre, de Galles, de Lancastre, d'York et du nord. Le peu que Nous venons de dire, en passant bien d'autres choses sous silence, prouve clairement que Nos Prédecesseurs se sont fortement appliqués à user de tous les moyens qui leur offraient leur autorité, pour consolider l'Église d'Angleterre de ses immenses disgrâces, et pour travailler à la relever.

Ayant donc devant les yeux ce bel exemple de Nos Prédecesseurs, et voulant en l'imitant remplir les devoirs de l'apostolat suprême, pressé d'ai leurs de suivre les mouvements de Notre cœur pour cette partie de la vigne du Seigneur, Nous Nous sommes proposé, dès le commencement de Notre pontificat, de poursuivre une œuvre si bien commencée, et de Nous appliquer de la manière la plus sérieuse à favoriser tous les jours le développement de l'Église dans ce royaume. C'est pourquoi, considérant dans son ensemble l'état actuel du catholicisme en Angleterre, réfléchissant au nombre considérable des catholiques qui va s'accroissant toujours davantage, remarquant que tous les jours tombent les obstacles qui s'opposent si fort à la propagation de la religion catholique. Nous avons pensé que le temps était venu de ramener en Angleterre la forme du gouvernement ecclésiastique à ce qu'elle est librement chez les autres nations, où il n'y a pas de cause particulière qui nécessite le ministère des vicaires apostoliques. Nous avons pensé que, par le progrès du temps et des choses, il n'était plus nécessaire de faire gouverner les Anglais catholiques par des vicaires apostoliques, et qu'au contraire le changement opéré dans la situation des choses exigeait la forme du gouvernement épiscopal ordinaire. Ces pensées ont été fortifiées par le désir que Nous ont en commun exprimé les vicaires apostoliques de l'Angleterre, ainsi que beaucoup de clercs et de laïques distingués par leur vertu et leur rang, et par les

vœux de la très-grande majorité des catholiques anglais. En méditant ce dessein, Nous n'avons pas manqué d'implorer le secours de Dieu très-hon et très-grand, pour que dans la délibération d'une affaire si grave, il Nous fût donné de connaître et d'accomplir ce qui serait le plus propre à augmenter le bien de l'Église. En outre, Nous avons imploré l'aide de la très-sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, et des Saints qui ont illustré l'Angleterre par leurs vertus, afin qu'ils daignassent, par leur intercession auprès de Dieu, Nous obtenir l'heureux succès de cette entreprise. Nous avons alors confié toute l'affaire à la grave et sérieuse étude de Nos Vénérables Frères les Cardinaux de la sainte Église romaine formant Notre Congrégation pour la Propagation de la Foi. Leur sentiment ayant été tout-à-fait conforme à Notre désir, Nous avons résolu de l'approuver et de le mettre à exécution. C'est pourquoi, après avoir pesé avec une attention scrupuleuse toute l'affaire, de Notre propre mouvement, de Notre science certaine et par la plénitude de Notre pouvoir apostolique, Nous avons arrêté et Nous déclarons le rétablissement dans le royaume d'Angleterre, et selon les règles communes de l'Église, de la hiérarchie des Evêques Ordinaires, tirant leur dénomination de leurs sièges, que Nous créons par la présente lettre dans les différents districts des vicariats apostoliques. Pour commencer par le district de Londres, il formera deux sièges, savoir: celui de Westminster, que Nous élevons à la dignité métropolitaine ou archiepiscopale, et celui de Southwark, que Nous lui assignons pour suffragant, ainsi que les autres que Nous allons indiquer. Le diocèse de Westminster renfermera la partie du dit district qui s'étend au nord de la Tamise, et comprendra les comtés de Middlesex, d'Essex et de Hertford: celui de Southwark, au sud de la Tamise, comprendra les comtés de Berks, Southampton, Surrey, Sussex et Kent, avec les îles de Wight de Jersey, de Guernesey et les autres adjacentes. Dans le district du Nord, il n'y aura qu'un siège épiscopal, qui prendra son nom de la ville de Hagustad, et dont la circonscription sera celle du district. Le district d'York ne formera aussi qu'un diocèse, dont l'Evêque aura siège pour Beverley. Dans le district de Lancastre il y aura deux Evêques, dont l'un, celui de Liverpool, aura pour diocèse, avec l'île de Man, les districts de Lonsdale, d'Amounderness et de West-derby; l'autre, qui siégera à Salford, étendra sa juridiction sur Salford, Blackburn et Leyland. Quand au comté de Chester, quoiqu'il appartienne à ce district, Nous l'unissons à un autre diocèse. Dans le district de Galles, il y aura deux sièges épiscopaux, savoir: celui de Shrop, et celui de Menevith de New Port réunis. Le diocèse de Shrop comprendra, dans la partie septentrionale du district, les comtés d'Anglesey, Caernarvon, Denbigh, Flint, Merioneth et Montgomery, auxquels Nous joignons le comté de Chester, détaché du district de Lancastre, et celui de Shrop du district du centre. Nous assignons pour diocèse à l'Evêque de Menevith et de Newport, les comtés méridionaux du district, Brecknock, Glamorgan, Caermarthen, Pembroke et Radnor, ainsi que les comtés anglais de Monmouth et de Hereford. Dans le district occidental, Nous créons deux sièges épiscopaux, Clifton et Plymouth; le premier aura les comtés de Gloucester, Somerset et Wilts; l'autre ceux de Devon, Dorset et Cornwall. Le district du centre, dont Nous avons déjà détaché le comté de Shrop, aura deux sièges épiscopaux, Nottingham et Birmingham; au premier Nous assignons pour diocèse les comtés de Nottin-

gham, de Derby, de Leicester, et ceux de Lincoln et de Rutland que Nous séparons du district oriental; au second, les comtés de Stafford, de Warwick, de Buckingham et d'Oxford. Enfin, dans le district oriental, il n'y aura qu'un siège épiscopal qui prendra son nom de la ville de Northampton et gardera la circonscription du district actuel, sauf les comtés de Lincoln et de Rutland, que Nous avons assignés au diocèse de Northampton.

Ainsi, dans le très-florissant royaume d'Angleterre, il y aura une seule province ecclésiastique, composée d'un Archevêque ou Métropolitain, et de douze Evêques, ses suffragants, dont le zèle et les fatigues pastorales, Nous l'espérons de la grâce de Dieu, donneront tous les jours de nouveaux accroissements au catholicisme. C'est pourquoi Nous voulons dès à présent réserver à Nous et à Nos Successeurs de diviser cette province en plusieurs et d'augmenter le nombre des diocèses, selon que les besoins l'exigeront, et en général de fixer librement leurs nouvelles circonscriptions, selon qu'il paraîtra convenable devant le Seigneur.

Dependant Nous commandons à l'Archevêque et aux Evêques susdits d'envoyer aux temps marqués à Notre congrégation pour la propagation de la foi, des rapports sur l'état de leurs diocèses, et de lui faire connaître tout ce qu'ils jugeront utile au bien spirituel de leurs ouailles. Car Nous continuerons à Nous servir de cette congrégation pour les affaires relatives aux Eglises d'Angleterre; mais, quant à la conduite du clergé et du peuple, et dans tout ce qui appartient à la charge pastorale, les Archevêques et Evêques d'Angleterre jouissent dès à présent de tous les droits et de tous les pouvoirs dont jouissent les Archevêques et Evêques du monde catholique, d'après les sacrés Canons et les Constitutions apostoliques, de même qu'ils sont soumis aux obligations qui la discipline générale de l'Église impose aux autres Archevêques et Evêques. Mais tout ce que des constitutions spéciales, des privilèges ou des coutumes particulières avaient établi dans l'antique discipline des Eglises d'Angleterre ou dans l'état des missions où elle a passé, n'aura plus désormais de force pour créer un droit ou une obligation, et pour qu'il ne puisse rester à ce sujet aucun doute, Nous, par la plénitude de Notre autorité apostolique, Nous ôtons à ces mêmes constitutions spéciales, à ces privilèges de quelques genre qu'ils soient, et aux coutumes, fussent-elles introduites de temps immémorial, tout pouvoir de créer un droit ou une obligation. Ainsi, l'Archevêque et les Evêques d'Angleterre auront plein pouvoir de décréter ce qui appartient à l'exécution du droit commun ou ce qui est accordé à l'autorité des Evêques par la discipline générale de l'Église. Pour Nous, Nous ne manquerons certainement pas de l'aider de Notre autorité apostolique, et nous acquiescerons avec bonheur à leurs demandes, en tout ce qui paraîtra contribuer à la plus grande gloire du nom de Dieu et au salut des âmes. Sans doute, en décrétant dans cette lettre le rétablissement de la hiérarchie ordinaire des Evêques et l'observation du droit commun de l'Église, Nous avons eu principalement en vue de pourvoir à la possibilité et à l'accroissement de la religion catholique dans le royaume d'Angleterre; mais, en même temps, Nous Nous sommes proposé de répondre aux vœux de Nos Vénérables Frères chargés, avec l'autorité des Vicaires du Siège apostolique, de la direction des choses sacrées dans ce royaume, ainsi qu'à ceux de beaucoup de Nos chers Fils du clergé et du peuple catholique, de qui

Nous avons reçu à ce sujet de très-pressantes prières. La même décision avait été demandée plus d'une fois par leurs ancêtres à Nos Prédecesseurs qui avaient commencé à envoyer des vicaires apostoliques en Angleterre, alors que le séjour n'en était possible à aucun Evêque ayant dans le royaume une église propre avec le droit d'ordinaire, et qui s'étaient appliqués depuis à accroître à plusieurs reprises le nombre des vicaires et des districts des vicariats, non que leur dessein fût de conserver toujours les affaires religieuses d'Angleterre sous un régime extraordinaire, mais plutôt pour ouvrir la voie à cette restauration future de la hiérarchie ordinaire, tout en favorisant le développement de la religion autant que les temps le permettaient.

Aussi, Nous, qui par un suprême bienfait de Dieu il a été donné d'achever une si grande œuvre, Nous voulons déclarer ici qu'il est loin de Notre pensée, et de Nos desirs que les Prélats d'Angleterre revêtus du titre et des droits d'Evêques ordinaires soient privés en quelque autre chose que ce soit des avantages dont ils jouissaient auparavant avec le titre de vicaires apostoliques.

Car la raison ne permet pas de faire tourner à leur détriment ce que, sur le vœu des catholiques anglais, Nous avons décrété pour le bien de la religion dans leur pays. D'après cela Nous repons sur la ferme espérance que ces mêmes fils très-aimés qui, dans le royaume d'Angleterre, n'ont jamais cessé, à travers tant de vicissitudes de soutenir par leurs aumônes et leurs largesses, et la religion catholique et les Prélats qui la dirigeaient avec cette autorité déléguée, montreront une libéralité plus grande encore à l'égard d'Evêques attachés maintenant aux Eglises d'Angleterre par un lien plus étroit, et ne permettront pas qu'ils manquent de secours temporels nécessaires à la splendeur des temples et du culte divin, à la subsistance du clergé et des pauvres, et aux autres usages ecclésiastiques. Enfin, levant Nos yeux vers les monts d'où Nous viendra le secours de Dieu très-grand, très-bon, Nous demandons en toute prière et supplication, avec action de grâce, que ce que Nous avons décrété pour le bien de l'Église s'il est confirmé par la vertu du secours divin, et que ceux à qui appartient surtout l'exécution de Nos décrets soient investis de la force de sa grâce, afin qu'ils puissent le trouvant de Dieu qui leur est confié, et qu'ils s'appliquent toujours avec plus d'ardeur à propager la gloire de son saint nom. Et pour obtenir, dans ce but, des secours plus puissants de la grâce céleste, prosterné devant Dieu Nous invoquons encore la très-sainte Mère de Dieu, les saints apôtres Pierre et Paul, avec les autres célestes patrons de l'Angleterre, et nommément saint Grégoire-le-Grand, afin que puisqu'il Nous est donné, malgré l'infirmité de nos mérites, de relever maintenant les sièges épiscopaux de l'Angleterre, ce qu'il a fait dans son temps avec de si grands avantages pour l'Église, Nous puissions aussi le faire en résultant dans ce royaume les diocèses épiscopaux, et que Notre œuvre tourne au bien de la religion catholique. Nous déclarons que cette lettre apostolique ne pourra jamais, dans aucun temps, être taxée de subrepticité ou d'obscureté, ni être notée d'un défaut provenant de Notre intention ou de tout défaut quelconque, ni être attaquée de quelque façon que ce soit, mais elle sera toujours valide et ferme, et obtiendra en tout son effet, pour être inviolablement observée. Nonobstant les édits généraux apostoliques, ceux qui ont été portés dans les Conciles synodaux, provinciaux ou universels, les sanctions spéciales, aussi bien

## ESPÉRANCE.

### TABLEAU INTIME.

#### Un bon Ménage.

Sous ce titre, l'auteur de *Pesquise suivante* peint avec beaucoup de vérité la vie privée d'une bonne ménagère dans les grandes villes de France.

Il y a malheureusement de par le monde beaucoup de femmes frivoles et coquettes, mais à côté de ces femmes vaines et orgueilleuses, il en est d'autres, qui, utiles à tous ceux qui les entourent, vivent ignorées au milieu des souffrances, des privations, de l'isolement et des angoisses intérieures, des épreuves et des travaux amers pour les femmes pauvres, honnêtes et fidèles. Les soins du ménage dont s'acquittent avec autant d'abnégation une bonne et vertueuse femme, sont souvent pénibles, attristants et rebutants, concentrés qu'ils sont dans les grandes villes de France entre les murs étroits d'un quatrième ou d'un cinquième étage.

C'est dans une espèce de boîte, à deux cents pieds au dessus du sol qu'il lui faut déployer toutes ses vertus actives; c'est dans cette étroite demeure, souvent sombre et malsaine qu'il lui faut apporter le bien-être, l'ordre et la joie; c'est avec quelques rares pièces de cent sous, qu'on est pas toujours sûr de rem-

placer, qu'il lui faut faire vie dure et convenable pour les siens.

Sous ce titre, de *bonneménagère*, j'entends cette classe nombreuse de femmes qui ont accepté entièrement et sans restriction l'exercice des devoirs du ménage, dans ces grandes villes où ils sont si difficiles à remplir, et qui ayant sagement éloigné de chez elles cette plaie ruineuse et destructive de toute paix intérieure, les domestiques, soit à elles seules la providence, le bien-être et la joie de leur intérieur.

A l'heure matinale où les contrevents des boutiques s'ébranlent, lentement soulevés par un garçon joufflu qui baille, à l'heure où la hôtère installe au coin de la rue son établissement éphémère, où les quartiers les plus bruyants sont paisibles, se glisse le long des trottoirs qu'on balait, une femme à modestes allures, et dont le chapeau et le nœveau tout ternes qu'ils soient, la font remarquer parmi les cuisinières et les femmes de campagne qui régissent alors exclusivement sur le pavé. Sa démarche grave, sa tournure décente, la propreté exquise de sa chaussure, certaine dignité affable répandue sur son visage calme et souriant, la distinguent entre toutes les femmes... Cette femme que vous voyez, le cabas au bras, s'avance au milieu du tumulte et du mouvement d'un marché; c'est la bonne ménagère, la jeune femme mariée en tout bien, tout honneur à quelque employé peu rétribué, à quelque artiste inconnu, à quelque futur grand homme. Cette femme qui marchande, d'un air timide, quelque maigre

ponlet, quoiques chétifs légumes est peut-être la compagne ignorée d'un futur préfet ou même d'un ministre; son nom passera peut-être à la postérité comme celui de l'homme dont elle aura encouragé, soutenu, embelli les années de travail et d'obscurité.

Se glissant avec crainte le long des échoppes des marchands, et semblant redouter quelque allocution grossière de leurs bouches hostiles et moqueuses, elle se dirige vers ses fournisseurs attirés. Celles-ci la voient et l'accueillent, elles se feraient scrupule de lui surfaire ou de la tromper. Si lui garde la marchandise la plus fraîche, les fruits les plus appétissants, et lorsque le cabas trop plein semble peser au bras délicat de la jeune femme, on ne veut pas souffrir qu'elle se charge d'un nouveau fardeau, et il se trouve toujours la quelqu'un qui s'offre avec empressement pour porter chez elle son trop lourd butin de la matinée.

Souriant à l'aide obligeant qui l'accompagne, la jeune femme, arrivée chez elle, monte lentement les escaliers qui la conduisent à son modeste logis. Elle entre, et, sans prendre souci de l'enfant qui la suit de loin, elle parcourt tout empressée l'étendue de son petit domaine et s'arrête tout attristée en murmurant: "Il est déjà parti!"

Et son œil interroge alors la tasse vide qu'elle avait remplie avant le réveil de son mari; elle s'assure ensuite qu'il a pris les vêtements chauds qu'elle lui avait préparés... Tout est bien; les tisons séparés dans l'âtre, encore plein de braises, annoncent que le feu a pétillé

clair et joyeux pendant le sobre déjeuner du travailleur diligent.

Le cœur moins gros, la jeune femme retourne sur ses pas; le petit commissionnaire est redescendu, elle est seule, elle sera seule jusqu'au soir!

Se déboutillant alors des vêtements du marché, elle attache autour de sa taille élégante le grossier tablier, insigne de ses humbles et pénibles fonctions... Elle entre alors dans le sanctuaire de ses vertus domestiques.

À côté de la salle principale est une pièce étroite et sombre; ce réduit triste et malsain, c'est la cuisine! Heureux encore, lorsqu'à l'aide de ce récipient important, le ménage peut conserver à la pièce de représentation sa destination honorable. Les instants passés dans ce triste et incommode réduit sont les plus pénibles dans la vie de notre jeune ménagère. C'est là pour elle le moment d'épreuves et de combats, l'heure du travail méritoire. Plus d'une fois les doigts délicats de cette délicate femme s'engourdisent au contact de l'eau glacée qui doit purifier les légumes, ou se gercer et se crispent à l'action contraire de l'eau bouillante, si nécessaire pour entretenir autour d'elle une rigoureuse et appétissante propreté. Mais il lui faut allumer le feu, préparer la viande saignante; il lui faut apprêter l'ouillage du soir; tout cela se fait promptement, proprement, avec courage et activité; et la jeune femme achève allègrement sa tâche en songeant au retour de son époux aimé.

Après avoir, non sans un gros soupir, déjeuné seule à la hâte, elle procède mainte-

nant à l'arrangement de son intérieur élégant. Le balai, le plumon en main, elle range, remue, nettoie; elle époussette et frotte avec amour chacun de ses meubles dans lesquels elle se mire; elle les soigne avec un sentiment de reconnaissance, car tous font partie de son bonheur. Quelques uns ont été apportés dans la communauté par le mari. C'est son ménage de garçon. Voici le petit bureau sur lequel il écrivait ses lettres si tendres, voici sa petite bibliothèque, voici sa petite table... Un beau et vieux meuble a été donné à la pauvre fille sans dot par quelque bonne parente morte depuis; sa vue attire souvent dans ses yeux de pieuses larmes de regret et de reconnaissance; d'autres ont été achetées depuis son mariage du fruit de ses économies et ceux-là, on le pense bien, ne sont pas les moins aimés.

Tout est en ordre maintenant; les croisées, ouvertes un instant pour laisser entrer l'air libre qui doit renouveler l'atmosphère, sont fermées avec soin; les blancs rideaux se drapent devant elle, élégamment relevés; le lit propre et rebondi, est recouvert d'une coquette enveloppe; les chaises sont rangées, le feu est reconstruit, et voici que la jeune femme se met gaiement à sa toilette. Alors s'opère une transformation complète. Et bientôt notre ménagère sous son élégant, simple et modeste costume est aussi agréable à voir que pas une femme à la mode. Cela fait, elle dispose avec promptitude son établissement de travailleuse, une petite table est devant la fenêtre, une chaise est auprès; elle s'y installe; à l'œuvre, aimable

que les droits des anciens sièges d'Angleterre, des missions, des vicariats apostoliques y constitués dans la suite des temps, des lieux pieux, droits ou privilèges même garantis par des serments, par la confirmation apostolique et de toute autre manière que ce soit, nonobstant, en un mot, toutes choses contraires quelconques. A toutes ces choses nous dérogeons expressément, en tant qu'elles sont contraires au présent décret, quand même, pour y déroger, mention spéciale dût en être faite, ou toute autre formalité particulière observée. Nous décrétons aussi que tout ce qui pourra être fait de contraire par qui que ce soit, le sachant ou l'ignorant, au nom d'une autorité quelconque, sera nul et sans force. Nous voulons en outre que les exemplaires de cette lettre, même imprimés, pourvu qu'ils soient souscrits par un notaire, public et munis du sceau d'un homme constitué en dignité ecclésiastique, fassent foi comme le diplôme original où est consignée cette expression de Notre volonté.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 24e jour de septembre 1850, de Notre pontificat l'an cinquième.

A. CARD. LAMBRUSCHINI.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 19 NOVEMBRE 1850.

4e Lecture de M. Brownson.

Les limites étroites de notre feuille nous obligent à nous en tenir à une analyse fort abrégée de cette Lecture qui durera plus de deux heures.—Le savant Monsieur rappelle d'abord que son objet était de continuer la comparaison entre le Catholicisme et le Protestantisme dans leurs rapports avec la Civilisation : qu'il devait, par conséquent, insister sur la définition qu'il avait primitivement donnée de la Civilisation. Il avait dit qu'elle était "un fait de l'ordre spirituel et non pas de l'ordre matériel" et qu'elle consistait essentiellement dans le domaine de la partie morale de l'homme sur l'autre, de manière à le reporter vers cet état normal dans lequel il était sorti des mains de son Créateur. C'est dans ce sens qu'il avait dit que le Protestantisme, avec son sensualisme, avait une tendance directe vers la Barbarie, tandis que le Catholicisme s'était toujours montré éminentement civilisateur. Bien plus, il avait avancé que la religion catholique pouvait soutenir la comparaison pour ce qui regarde le bonheur bien entendu même de cette vie.—Elle a développé la littérature, délivré les hommes de l'esclavage, placé la femme dans ce rang d'honneur qu'elle doit occuper comme le compagnon de l'homme, etc ; mais on affirme que le Protestantisme opère tout cela plus efficacement. Il est bien, c'est sur ce terrain là même qu'il va s'attaquer au Protestantisme. Il va parler d'abord de l'éducation.

Si l'on se reporte au moyen-âge, à ces siècles de ténèbres, comme on les appelle, on trouve que l'éducation libérale était plus répandue qu'aujourd'hui, et que depuis la fin du 13e siècle jusqu'au commencement du 14e, le nombre des Étudiants à l'Université d'Oxford était plus grand qu'il n'est aujourd'hui. En 1346, 15,000 élèves furent enregistrés, et il y en avait encore autant qui fréquentaient l'Université. La même observation a lieu pour Cambridge, pour les Universités du Continent et notamment pour celle de Paris. En Angleterre chaque abbé mitré avait son école ; il y avait une école dans chaque paroisse.—C'était plus qu'on ne pouvait dire de l'Angleterre aujourd'hui ; et ceux qui ont pris la peine de constater le fait, ont affirmé que le nombre d'hommes doués alors, d'une éducation libérale, comparé à ce qu'il est aujourd'hui était de beaucoup supérieur.—En France et en Espagne, c'était à peu près la même chose pour le nombre ; mais pour ce qui est de la qualité de l'éducation, on en peut juger par ce fait, que l'intelligence des écrits des hommes

d'alors n'est accessible qu'à un petit nombre des hommes d'aujourd'hui. Il y a peu de théologiens de nos jours qui ne regarderaient comme un véritable triomphe de pouvoir soutenir un examen sur la somme de St. Thomas : et cependant, cette somme, bien qu'elle contienne six volumes in 4o, n'était qu'un compendium renfermant la solution des questions les plus essentielles pour des commentateurs. Ce fait donne l'idée de la profondeur des connaissances de l'époque. Et plus tard, aurait pu ajouter M. Brownson, quels trésors de science étaient accumulés dans ces célèbres et nombreux couvents de Bénédictins et autres ! Sous ce rapport, tant s'en faut que le monde soit nul et en progressant.

Si l'on descend de ces âges reculés à l'époque actuelle, un Presbytérien Ecossais qui a récemment voyagé en France et dans les autres pays catholiques de l'Europe, a écrit qu'en fait d'histoire, de lecture, d'écriture, de géographie, de musique, etc., les enfants du peuple y étaient mieux instruits qu'en Ecosse. Dans la Ville de Rome, il y a 300 écoles populaires, tandis qu'à Berlin, dont la population est double de celle de Rome, il n'y en a que 250. Rome l'emporte sur Boston pour les moyens d'éducation offerts aux enfants pauvres, et cependant Boston est, sous ce rapport, au premier rang parmi les villes de ce Continent—à moins que ce ne soient les villes de Montréal ou de Québec.

Parlant ensuite de la Philosophie, M. Brownson, en homme de la profession, analysa les systèmes des principaux philosophes protestants, et pour ce qui regarde les philosophes anglais, il dit que le système du premier d'entre eux, Bacon, jugé par les règles de logique de l'autre philosophe anglais Whately était une absurdité.—Les philosophes Ecossais Reid et Stuart lui paraissent devoir être placés sur un degré supérieur, bien qu'ils n'égalent pas les philosophes catholiques. Les Allemands avec leur panthéisme, leurs creuses conceptions et leurs systèmes incompréhensibles, furent aussi passés en revue. Pour Descartes, dont le Protestantisme revendique la gloire, M. Brownson dit qu'il était né et probablement mort catholique, et que dans tous les cas, il l'abandonnait bien volontiers aux Protestants, parce qu'à ses yeux de tous les étourdis Descartes était le pire de tous. Le savant Lecteur faisait allusion à son système du *Doute*, par lequel ce philosophe, après avoir rejeté toutes les vérités qui composent sa raison, prétend reconstruire tout l'édifice de ses connaissances, justement comme si quelqu'un prétendait avec rien faire quelque chose. M. Brownson fit ensuite l'énumération des principaux philosophes catholiques et dit qu'ils avaient traité et décidé les plus hautes questions et qu'ils avaient même, tel que le Cardinal Gerdil (dont le nom n'est pas même mentionné dans aucun Auteur protestant), refusé d'avancer les absurdes systèmes enfanés par les savants anti-catholiques.—Quiconque veut savoir ce que c'est que la philosophie doit étudier le Grand St. Augustin, qui a résumé toutes les vérités qui se trouvaient dans les anciens philosophes et y a ajouté tout ce que le Christianisme lui donnait d'y ajouter.

La comparaison des résultats du Catholicisme et du Protestantisme sur les mœurs fut ici introduite.—M. Brownson dit, qu'il mettait de côté les infidèles des pays catholiques ; qu'il ne prétendait pas les défendre contre l'accusation d'immoralité ; mais qu'il prenait les catholiques comme tels et les Protestants pour ce qu'ils sont, et que la comparaison, était en faveur du Catholicisme.—Il dit que si l'on pénétrait au-delà de la surface de la société Américaine, par exemple, en apparence si morale, on trouverait que d'épouvantables vices étaient presque universels. Il n'osait lever la voile ; il n'y faisait même allusion qu'avec crainte ; mais ces vices étaient décrits par l'Apôtre St. Paul dans le 1er Chap. de son Epître aux Romains.—Qu'ils n'étaient probablement pas plus communs dans Rome payenne qu'ils ne le sont dans la nouvelle Angleterre.—Que l'enlaidissement était un acte dont on se cachait à peine.—Le principe même du Protestantisme, en abandonnant tout à la décision du jugement privé de chacun, doit amener ce ré-

sultat, et sapper les fondements de la morale—il doit avoir pour conséquence de laisser les passions sans frein et la corruption de la nature à sa terrible énergie. Pour l'exaltitude de ses avancés, il en appelait à quiconque connaissait à fond la société américaine, et pourtant il ne croyait pas que son pays fut le plus gâté des pays protestants—Le voyageur Presbytérien qu'il avait mentionné ci-devant, affirme que c'est la Suède qui lui a paru le pays le plus corrompu ; et on sait qu'ancien catholique n'avait la liberté de pratiquer sa religion dans ce pays.—Le *Blackwood's Magazine*, avait aussi fait voir dernièrement que la proportion des crimes s'était énormément accrue en Angleterre et en Ecosse. En haut, dans le *Westminster Review* et dans le *North British Review*, les rapports récemment publiés sur les villes et cités d'Angleterre et d'Ecosse, se croit transporté chez les anciens païens.

Nous ne dirons qu'un mot des observations du savant Lecteur sur la "philantropie" mot qui se trouve dans toutes les bouches dans notre siècle de progrès, mais qui est bien loin de signifier un progrès réel, puisque la *philantropie* n'est tant vantée que depuis le dépérissement de la vieille *charité* catholique. Aussi le contraste des effets de l'une et de l'autre serait-il instructif et intéressant à offrir. M. Brownson, entre autres caractères de la moderne philanthropie, mentionna ses tendresses pour la race noire. Voyez ce qui se passe aux Etats-Unis. Quel profond mépris cette payenne charité nourrit pour les nègres émancipés ! A quelle dégradation ils sont voués ! dégradation qui surpasse celle des nègres esclaves.—Le vieux Catholicisme, lui, procédait autrement, et quand il rachetait et émancipait les esclaves, ce n'était pas pour prolonger leur esclavage sous une autre forme ; mais il travaillait à en faire des hommes. La civilisation des esclaves dont il avait trouvé convertie l'ancienne Éthiophe, attestait ce fait, et c'était la charité et non la philanthropie qui avait opéré cette transformation.

Le Protestantisme se vante d'être supérieur au catholicisme en économie et en industrie ; sous quelques rapports, il l'avouait le fait. Mais qu'en résultait-il pour la richesse réelle, qui consiste selon lui dans l'excellence de la production sur la consommation ? Le Protestantisme avec ses goûts de jouissances terrestres, produit plus, mais il absorbe tout dans les énormes dépenses de son luxe. Le Catholicisme en inspirant des goûts simples et l'amour d'un bonheur moins dépendant des choses matérielles, est en réalité aussi riche.—Et puis, quel est, après tout, le résultat de ces progrès industriels si vantés ? N'est-il pas vrai que le paupérisme envahit la société, que des milliers d'hommes saufs de corps et désireux de gagner leur vie par leur travail, manquent de ce travail nécessaire ? N'est-il pas vrai que toutes les richesses se concentrent entre les mains des bourgeois et que tout ce qu'a gagné la classe pauvre c'est de travailler plus longtemps et pour un salaire si minime qu'il devient une cause des progrès du socialisme, cette plaie hideuse de notre époque.—M. Brownson se laissa aller à une énergique indignation contre ceux qui osent citer l'état de l'Irlande comme un argument en faveur du protestantisme. Quelle impudence, s'est-il écrié ? C'est le Protestantisme qui a appauvri l'Irlande et c'est le protestantisme qui insulte à sa pauvreté.—Il dit que malgré cette pauvreté, le peuple en Irlande était plus généralement instruit qu'en Angleterre, et surtout qu'on ne trouverait pas dans ce pays catholique, des individus parvenus jusqu'à l'âge de vingt ans, sans connaître Dieu autrement que pour mêler son saint nom à d'horribles blasphèmes, comme cela se rencontrait en Angleterre. Il y avait quelque chose qui allait au-delà de l'effronterie de Satan lui-même, dans cette contumace qu'on prétendait attacher au front de l'Irlande, à propos de sa pauvreté ou encore de son ignorance. M. Brownson mentionna ici les lois qui empêchaient autrefois les Irlandais de faire instruire son enfant à et qui le mettaient dans l'alternative d'opter son gré, pour lui, entre l'ignorance et l'apostasie.

A propos de la liberté civile dont le Protestantisme se glorifie d'être le grand promoteur, le savant Lecteur fit remarquer que le mo-

narque protestant Jacques I avait proclamé sur l'autorité des théories que rejetait le théologien Suarez, catholique et Jésuite. Il fit remarquer que le despotisme dans les formes de gouvernement avait prévalu jusqu'à présent dans les contrées du Nord de l'Europe, soumise depuis la Réforme à l'action du protestantisme. Enfin, il était absurde d'appeler despotisme le pouvoir absolu que le Catholicisme réclame sur les intelligences en matière de foi. La vraie liberté de l'intelligence consiste pour elle à être exempte d'erreurs ; et les sectes protestantes qui crient de tant de points opposés : Venez la vérité est ici, prouve, qu'elles n'ont, au contraire, à donner à l'esprit d'autre pâture que l'erreur.

Les Biens des Jésuites.

Pour répondre à l'interpellation réitérée que le *Moniteur* nous a adressée au sujet des biens des Jésuites, nous croyons devoir donner les suivantes explications suivantes :

1° Le *Moniteur* affirme que M. Lafontaine s'est engagé en 1844 à rendre ces biens à qui de droit et qu'il n'a songé plus à remplir sa promesse. N'étant nullement initié aux secrets du ministère, nous ignorons si M. Lafontaine a ou n'a pas l'intention de rendre à qui de droit les biens des Jésuites. C'est les organes de l'Administration que le *Moniteur* doit interpellé sur cette matière. Quant à nous, il nous suffit de faire remarquer qu'il est faux et *calomnieux* de dire que le clergé a sacrifié tous les autres intérêts du pays à l'espérance encore frustrée d'obtenir les biens des Jésuites par l'intermédiaire de M. Lafontaine. D'abord, en accueillant favorablement l'accession de M. Lafontaine au timon des affaires, le clergé n'a pas plus péché contre le pays que n'a fait la population en massivement l'y a porté et l'y a maintenu depuis. L'histoire, loin de flétrir le clergé sous ce rapport, lui rendra sa sympathie pour des hommes regardés par tout le pays comme aussi amis de l'ordre que d'un vrai libéralisme. Et le *Moniteur* ne réussira pas plus à prouver que le clergé ait été mu dans sa conduite par l'espérance de recouvrer les biens des Jésuites qu'il n'a réussi à voir la vérité de ses affirmations au sujet de la prétendue lettre de Lord Egin aux Evêques. Sous ce double rapport le *Moniteur* s'est fait le véhicule de la plus honteuse calomnie. Et sa conduite est d'autant plus pitoyable qu'il a traité comme ennemis du pays ceux qui donneraient leur sang pour sa prospérité, et qu'il a converti de la honte de ses injures des hommes qui avaient droit à son respect et que certainement il ne devait pas, sans l'ombre de vraisemblance, charger d'une accusation aussi injuste qu'odieuse.

2° Le clergé a demandé les biens des Jésuites par une pétition spéciale à la Législature, signée des Evêques en tête.

Le *Moniteur* veut faire un crime au clergé d'avoir présenté une telle pétition. On le conclut de la tournure intentionnellement entortillée qu'il donne à sa pensée. "Sans doute, dit-il, que nos Evêques, qui se sont mis à la tête du mouvement clérical en 1846... n'entendent pas s'arrêter en aussi beau chemin." (*Moniteur* du 5).

Si la réclamation du clergé aux yeux du *Moniteur* n'était que risible en 1846, on ne voit pas trop comment des catholiques s'ignoraient de ce nom, peuvent dire aujourd'hui : "tout ce que nous désirions est de forcer le clergé à demander compte au gouvernement de l'exécution du mandat qu'il lui a confié par son adhésion au sujet des biens des Jésuites" (ibidem). Est-ce que les écrivains du *Moniteur* regardent comme glorieux pour eux de forcer leur clergé à une démarche qu'ils estiment être risible ?

Quoiqu'on pense le *Moniteur*, nous ne croyons pas, nous, que la requête dont il vient d'être question, fut ridicule et nous nous appuyons sur ce journal même pour juger ainsi. Le *Moniteur* dit, en effet, que les biens des Jésuites sont "un patrimoine Canadien-Français" (*Moniteur* du 5) ; il affirme un peu plus loin que "ces biens avaient été spécialement affectés, dès leur origine à l'éducation du peuple Canadien-Français. Au même endroit, il s'étonne qu'une question qui touche de si près à la population française et catholique du pays ait été ou-

blée par ceux-mêmes qui paraissent mettre tant de prix à son ajustement." Nous demandons maintenant au *Moniteur* comment les biens des Jésuites peuvent être un *patrimoine Canadien-Français* et comment leur recouvrement touche de si près à la population française catholique, et la requête présentée par le clergé, qui ne renfermait certes pas des énoncés aussi exclusifs que ceux que nous venons de citer, puisqu'elle réclamait ces biens pour l'avantage de tous les catholiques indistinctement est si, lestement condamnée. Nous posons ce dilemme au *Moniteur* : On les biens des Jésuites sont rentrés dans le domaine de l'Etat, ou ils demeurent encore biens religieux. S'ils sont tombés dans le domaine de l'Etat, comment pouvez-vous en faire le *patrimoine des Canadiens-Français* exclusivement ? S'ils sont encore biens religieux, comment pouvez-vous trouver étrange que le clergé émette l'opinion que l'Administration doit lui en être dévolue. Est-ce, par hasard, que les écrivains du *Moniteur* se prétendraient, eux, les héritiers légitimes des Jésuites, comme étant gens aptes à remplir les pieuses intentions des donateurs de leurs biens. Ce serait une idée bien extraordinaire, tout le monde en conviendrait.

3° Enfin le *Moniteur* fait observer que la législation du Bas-Canada a réglé, en 1834, la question des biens des Jésuites par un acte législatif, dont voici un extrait :

"Il est statué que depuis et après la passage de cet acte, tous les deniers provenant des biens de ce devant ordre des Jésuites qui sont maintenant ou qui pourront ci-après venir entre les mains du receveur général de cette province, seront déposés dans une caisse séparée dans les routes où sont gardés les deniers publics, et seront employés exclusivement aux fins de l'éducation en la manière pourvue par cet acte, ou par quelque acte ou actes qui pourront être passés ci-après par la législature provinciale à cet égard et non autrement."

Les écrivains du *Moniteur* ne dissimulent pas qu'ils sont d'avis que ce statut de 1834 donnait à l'hon. D. B. Viger plein droit de soutenir, en 1846, qu'il ne lui appartenait plus de toucher à la question, et cependant ces mêmes écrivains ont ouvert leur discussion en disant que les biens des Jésuites sont le *patrimoine des Canadiens-Français*. La contradiction est évidente. M. Viger soutient que ces biens sont *communis, nationaux* ; le *Moniteur* affirme qu'ils sont le *patrimoine des Canadiens-Français*, et chose mystérieuse, il se dit de Paris de M. Viger !

Mais si la loi de 1834 frustre les Canadiens-Français de ce que ce journal appelle leur *patrimoine*, comment peut-il soutenir que la question est à jamais réglée par cette loi là, et qu'il n'appartient plus à l'hon. Viger de toucher à la question ? Et ce que, constitutionnellement la législature, ne peut pas réformer un statut qu'elle a elle-même passé, surtout lorsque ce statut n'a conféré des droits acquis ni à un corps ni à des individus ?

Mais pour ne pas nous aventurer sur un terrain glissant, laissant de côté la question du rappel de la loi de 1834, ne pouvons-nous pas affirmer que la requête du Clergé ne contenait rien qui fut contraire ? La loi dit que les revenus des biens des Jésuites seront employés aux fins de l'éducation. Et c'est précisément pour ces mêmes fins que le clergé les réclamait. La loi ajoute que ces revenus seront employés aux fins de l'éducation "en la manière pourvue par cet acte, ou par quelque acte ou actes qui pourront être passés ci-après par la législature provinciale à cet égard." La législature peut donc encore aujourd'hui passer une loi pour régler de quelle manière les dits revenus seront employés aux fins de l'éducation. Et pourquoi ne pourrait-elle pas statuer que nos Institutions Catholiques seront chargées de l'emploi de ces revenus qui viendront de nos ancêtres catholiques ? La plus haute équité, ce nous semble, présiderait à la disposition ainsi réglée de ce patrimoine catholique. D'autant plus que les institutions nécessaires à nos frères séparés pourraient être dotées d'une autre manière par la législature.—Le clergé a donc fait une réclamation tout aussi équitable en 1846, au sujet des biens des Jésuites, que le serait celle du Protestant-

ble consensus, faites paraître les merveilles que savent créer vos doigts délicats ! A la fois coquette, lingère, modiste, brodeuse, ravandeuse et souvent tailleur, la ménagère, entourée d'étoffes achetées au rabais, déploie ses multiples talents, ses industries innées. Avec une patience laborieuse, avec une agilité presque mécanique, elle conduit et ramène d'un mouvement uniforme l'aiguille qui traverse la toile. Il y a dans cette occupation des idées d'ordre, d'avenir, de durée : ce sont les premiers fondements matériels d'une bonne maison, ce sont là les œuvres simples et graves de la femme forte de l'Écriture.

C'est maintenant au tour du mari. Il s'agit de déployer à son profit les talents si divers des nouvelles industries. Par où commencera la jeune femme, qu'on voudrait faire pour lui tant de choses à la fois ? Travaillera-t-elle un bonnet qu'elle lui brode en secret pour sa fête, ou plutôt, s'occupant d'une nécessité plus urgente, sacrifiera-t-elle son chapeau de veilleurs noir de l'année dernière, dont la forme est un peu passée de mode, pour renouveler le collet de l'habit qui, rajanni par ce changement, les dispensera quelque temps encore d'une visite dispendieuse au tailleur ?

Un coup de sonnette la tire de son hésitation. Elle va ouvrir. Ce sont deux jeunes femmes de son âge, deux compagnes de pension.

C'est toi, Lucie ! c'est toi Honorine ! Que je suis aise de vous voir !  
Bonjour Anaïs ! combien il faut monter pour

arriver chez toi ! nous en sommes tout essouffées.

Entrez, venez, asseyez-vous ! Les jeunes femmes s'installent au coin du feu, ravivé par la ménagère. Elles jettent un regard d'inspection curieuse sur cet intérieur irréprochable pour le bon ordre, mais qui semble bien mesquin et bien triste à des femmes de banquiers ou d'agents de change. On parle du temps passé ; ces dames ont reçu beaucoup d'anciennes compagnes, car, n'ayant rien à faire, et s'ennuyant chez elles, elles sont à l'affût de toutes les occasions qui leur procurent l'emploi de quelques heures de la journée.

Satisfait de la comparaison qu'elle vient d'établir entre son riche hôtel et le modeste appartement de celle qu'elle vient visiter, Honorine parle complaisamment de ses chevaux, de son équipage, de ses tableaux, des riches tentures de ses appartements et du grand monde qui les assiège dans ses jours de réception. La maîtresse de maison avec une fierté douce, empreinte d'un sentiment vrai, lui répond par l'éloge de son mari qui, dit-elle, sera un jour, est déjà un homme de mérite ; de son mari dont l'amour et les tendres soins l'empêchent de songer jamais à désirer jamais une autre position que la sienne ! Puis à chaque question, à chaque remarque faite par la dédaigneuse Honorine on par la curieuse Lucie et tendant à faire ressortir la pauvreté de leur compagnie, elle répond par de malicieuses questions sur la carrière, la tendresse, ou l'esprit de ceux dont elles portent le nom.

Lucie est obligée de convenir que son mari

est gros et lourd ; il abhorre la musique, exerce la littérature, fait fi de la conversation !

L'autre a épousé un avocat qui est aussi sur le chemin de la fortune. Petit, mince, actif et remuant, il a le génie des procédés et son grand art consiste à en inventer sans cesse pour le compte de ses clients. Et puis, il est d'une humeur tracassière qui se reporte souvent sur moi.

A ces aigreurs, la ménagère sourit et répand un regard d'amour sur l'heureux asile de sa douce pauvreté. Les jeunes femmes se retirent après avoir fait promettre à l'humble maîtresse du lieu d'aller à son tour revoir ses jeunes amies, elle accepte une visite, pénible pour son amour propre, mais son mari l'accompagnera ; une fois un bras de celui que son amour a choisi, elle sent quelle n'enverra rien à personne.

C'est que son époux tout chéri est sa richesse, son luxe, son orgueil, orgueil sublime de la femme pauvre, dont toute la gloire est dans celui qu'elle aime.

L'heure du diner approche. Vite un coup d'œil et un coup de main pour les derniers travaux de la cuisine. Le maître va rentrer bientôt, il faut qu'il trouve tout en ordre et que la femme, libre de tous soins du ménage, soit alors entièrement à lui. Il faut qu'à peine il se doute que sa gracieuse compagne est aussi sa servante, triste idée qui gênerait pour lui les joies d'autome et troublerait le bonheur de la réunion. Sa femme lui épargnera autant qu'elle pourra l'aspect des travaux grossiers, des privations nombreuses qu'une position mo-

deste impose à celle qu'il voudrait environner des prestiges de la gloire et des jouissances de la richesse.

Cette pénible vérité glacera ses inspirations, empoisonnera ses travaux et finira trop brutalement ce rêve d'avenir, ou d'avance, il acquitte toutes les dettes que son cœur a contractées envers l'ange du foyer.

Toujours est-il que, patiente et résignée, elle a interrompu plus d'une fois ses travaux de la journée pour aller ouvrir avec précaution le meuble qui contient toute la fortune du ménage. Elle y sonnet tourné machinalement entre ses doigts quelques pièces restées au fond d'un tiroir en se chicanant elle-même avec une sorte de remords, sur les dépenses faites, et en se demandant avec crainte qui pourvoira aux exigences de l'avenir ! Elle a bien cherché dans son esprit quelle économie nouvelle elle pourrait inventer, quelle privation nouvelle elle pourrait encore supporter. N'a-t-elle pas supprimé à l'insu de son mari, la femme de ménage qui, le mois dernier encore, venait la soulager des travaux les plus pénibles ? N'a-t-elle pas renoncé à nombre d'habitudes prises, à nombre de petites douceurs dont le bien être lui était habituel ? N'a-t-elle pas abandonné la lecture, et le dessin, et la musique, doux passe-temps de sa vie de jeune fille, pour ne rien dérober aux travaux utiles de ces heures dont elle leur a fait l'abandon ? Que peut-elle faire de plus, elle pauvre femme, dont l'impénétrable industrie, dont l'imagination infatigable ne trouvent à s'exercer que sur l'emploi de rares et précieuses finances, que sur les infimes économies de chaque jour ?

Pour ceux que la terre nourrit, le temps, en épaisant les provisions amassées par une sage prévoyance, ramène de nouveaux produits, et tandis que le laboureur retenu chez lui par le froid, par la neige qui contristent la campagne, voit avec peine baisser le blé qu'onserre la grange, il se ranime à l'idée que, cachée sous la terre durcie, une nouvelle moisson se prépare pour lui.

Mais pour l'habitant des grandes villes qui voit s'épuiser les ressources du passé, sans que l'avenir lui offre aucune promesse ; pour le malheureux citadin qui a devant lui que quelques pièces de monnaie au fond d'une bourse légère, qui n'a pour tout domaine que les murs inféconds d'un quatrième étage dont on viedra bientôt réclamer le lourd loyer, il y a des moments d'angoisse inexprimable ; et chaque jour qui suit, en enlevant une parcelle de l'irrétrouvable métal semble un pas de fait vers l'horrible abîme de la misère et de la faim.

Personne ne comprend, ne ressent mieux ce supplice que la bonne femme de ménage des grandes villes. Elevée dans une atmosphère d'élégance et de délicatesse, loin de l'air libre des champs et des travaux vivifiants de la campagne, elle a acquis en finesse de perceptions, en vivacité d'émotions, en délicatesse d'organes, tout ce qui lui manque en richesse de santé et en énergie musculaire. Sur cette organisation irritabile et nerveuse, les chagrins ont plus de prise ; pour lui être faible et im-

tinisme sur les biens de l'Université McGill, dans le cas où la corporation qui les administre aujourd'hui serait supprimée.

NOUVELLES D'EUROPE.

(PAR LE TELEGRAPHE.)

ARRIVÉE DU CAMBRIA ET DU FRANKLIN. New-York, 16 novembre.

Le Steamer Franklin est arrivé aujourd'hui avec les dates du 11 et du 12, et de Southampton jusqu'au 2 Novembre.

Le Cambria vient d'arriver; il avait laissé Liverpool le 2.

Le bruit court qu'un assassinat terrible a été commis la nuit dernière, dans une barrière de Dey Street, dans cette cité, par un homme qui avait été reçu par charité.

Le bruit court qu'un assassinat terrible a été commis la nuit dernière, dans une barrière de Dey Street, dans cette cité, par un homme qui avait été reçu par charité.

Mgr. Guignes, Evêque de Bytown, est de retour de son voyage en France et en Italie. Parti du Havre sur un voilier, le 12 Octobre, il arriva à New-York le 12 du courant et à Montréal le 16.

Le bruit court que M. Barthe va être remplacé comme Greffier de la cour d'appel par J. U. Beaudry, écrivain, avocat de cette ville.

On fait circuler une pétition à Son Excellence, en demande d'une commutation de peine en faveur des infortunés Languelec et Shuts, tous deux condamnés à être pendus.

Une petite fille de St. Timothée, âgée de 18 mois et enfant du Dr. Lemieux, s'est rendu un vase de café bouillant sur le corps et est morte, une vingtaine d'heures après, dans les plus terribles souffrances.

pressionnable, les inquiétudes ont plus fréquentes et les travaux plus accablants. Pourtant une énergie sublime vient tout à coup à la femme honnête et pure, qui souffre ainsi sous les yeux de Dieu seul, et lorsque le coup de sonnette attend lui annonce le retour de son mari, elle sourit lui présenter un visage joyeux, plein de confiance et de joie.

Ce sont là ses moments de bonheur. Voici enfin celui un bien être auquel elle a travaillé tout le jour, celui pour lequel elle trouve tous les sacrifices doux et faciles, celui sur la tête duquel reposent tant de rêves de gloire de l'avenir. Il y a bien encore au milieu des joies de la réunion quelques moments pénibles et qui réveillent dans le cœur de la pauvre femme tout un monde de chagrins oubliés; mais néanmoins elle puise de nouveau, près de celui qu'elle aime, la force et la confiance qui doivent alimenter son dévouement de chaque jour.

INCENDIE A FREDERICTON, N. B.—Le télégramme annonce sous la date du 12 Nov., que; la veille, presque tout le quartier commercial de Frédérickton fut détruit par le feu.

Une dépêche télégraphique de Boston, en date du 18, annonce que l'incendie récent de Frédérickton va probablement décider la question de la translation du siège du gouvernement à St. Jean.

TERRIBLE ACCIDENT.—Vendredi après midi, une jeune femme du nom d'Emilie Murphy, avait les chassis au 3e étage du Bureau de Poste. Comme elle se tenait en dehors de la fenêtre, elle fut le malheur de perdre l'équilibre, tomba sur le trottoir et expira quelques minutes après.

LA SAISON. Il est tombé une légère quantité de neige depuis hier. Ce matin une couche d'à peu près un pouce d'épaisseur couvrait la terre.

CORRESPONDANCES.

M. l'Éditeur,

Il est de ces actes de bienveillance et de générosité, qui excitent comme un sentiment de bonheur chez tous ceux à la connaissance desquels ils arrivent; tel est le fait suivant, que vous vous empresserez, j'en suis sûr, d'enregistrer dans vos colonnes, pour la satisfaction de vos lecteurs.

Comme déjà quelques journaux l'ont appris au Public, mardi dernier matin, la Révérende Sœur St. Claude, de la Congrégation N. D. de Montréal, Supérieure de la Mission de St. Jean, expirait au couvent de cette paroisse, atteinte à la fois de paralysie et d'apoplexie.

Tout fut préparé, comme on me l'avait promis, aussi convenablement que possible pour le convoi et le cortège funèbres. Ce fut mercredi matin qu'eut lieu la translation.

on pour communiquer à celle qu'il aime la pensée éclose sous l'inspiration qu'elle a fait naître; l'autre causant, simple mégère, et laissant tomber, à l'appel de son époux un bon conseil, une parole encourageante, un jugement judicieux et sain.

Et après ces travaux si doux, faits qu'ils sont en commun, on regarde bien les derniers tissus qui achèvent de se consumer et on parle de l'avenir, on parle de ses espérances, de ses projets; on se console, on s'encourage...

PENSÉES.

Rien de nous n'a de bail avec la mort.

Le grand monde est un bal masqué.

Il n'y a que la vraie philosophie qui croie voir de niveau la balance du bien et du mal; ses deux bassins montent ou baissent aux yeux du bonheur et de l'infortune.

Il n'y a rien de pis que de balancer sans cesse; l'homme de sens prend sa résolution et s'y tient.

perçus M. Brainerd sur le quai, et je voulus régier avec lui pour les frais de transport. Vous vous rendez à Montréal, me dit-il, monsieur; je vous verrai dans un instant sur le bateau.

Quant à moi, puisque l'on a bien voulu me faire dépositaire de la faveur, je ne saurais manquer de m'acquitter, j'ai d'un devoir qui m'est strictement imposé par la bienséance; celui de présenter à M. Le Président et aux membres du Bureau, ainsi qu'à M. Brainerd et aux autres employés de la Compagnie, qui ont en quelque part en cette affaire, mes remerciements les plus sincères, et l'assurance de la considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Leur très-humble serviteur, C. Laroque, Curé de St. Jean. St. Jean, 14 novembre, 1850.

(Pour les Melanges Religieux.)

L'écrit suivant est de la plume d'un laïc; nous l'enrôlerons d'autant plus volontiers. Nous repoussons avec horreur la nouvelle morale des nouveaux Messies, le poète Victor Hugo et autre poète.

La Peine de Mort.

L'article de l'Avenir du 6 courant sur la peine de mort mérite d'attirer l'attention du public non pas pour son utilité et sa moralité, mais principalement, par le danger qu'il y aurait pour la société si de pareilles doctrines venaient à s'y introduire.

Le point noir à l'horizon, invisible à celui qui ignore ses effets, annonce un malot expérimenté la tempête qui peut produire tant de désastres et de ruines; ainsi l'homme moral voit sur l'horizon intellectuel le point noir qui peut produire la ruine de bien des intelligences.

"d'une telle ignorance qu'elle demande, en apprenant l'arrivée d'un moine grec, s'il était vrai que le bon Dieu fût arrivé en ville." Un pareil trait, fait supposer la probabilité qu'un homme à passion (car il ne faut pas dire crime) et en même temps d'un esprit crédule s'imaginer après avoir lu l'Avenir "que Victor Hugo, ce génie des plus divins," est un Évangéliste du XIX siècle, peut-être même un Dieu qui a reçu mission d'enseigner une nouvelle religion aux hommes, et que Pécrivain de l'Avenir qui reproduit ses pensées, est au moins un de ses disciples qui a reçu celle de dissiper les ténèbres qui empêchent la population Canadienne de voir clair dans ses passions.

Pour en finir j'emprunterai les paroles de l'Avenir. "Mais o homme gonflé de cette sapience brutalement caillée" que vous tirez du Code moral social de Victor Hugo, Eugène Sue, etc. etc. lisez donc cette spirituelle moquerie sur la philanthropie, (soyez tranquille l'auteur n'est ni pré ni moine) dans l'ouvrage intitulé Un autre monde, transformant les visions incarnations, ascensions et autres choses, Paris, Fournier libraire-éditeur, Rue St. Benoît—7—page, 257.

"Salut, philanthropie, messagère officielle de l'âge d'or que l'Éternel réserve à la terre." Tu viens nous annoncer l'amnistie depuis longtemps promise à toutes les victimes innocentes, malheureuses, et persécutées par les passions.

"Les vols, la prostitution, l'esclavage, l'assassinat vont enfin recevoir la récompense qu'ils méritent." Les princes de la terre descendront dans les bagnes, dans les prisons, dans les taverne, dans les cavernes, dans tous les mauvais lieux pour y consoler la vertu méconnue.

"On inscrira en lettres d'or sur le fronton du palais de justice cet axiome tutélaire: Les crimes sont abolis. Il n'y a plus que des passions.

"Et comment ces crimes subsisteraient-ils en présence de la phrénologie? On n'a qu'à refaucher les mauvaises bosses sur la tête de l'enfant qui vient de naître; et si l'ignorance ou l'inadvertence de la sage-femme laisse subsister quelques-unes de ces protuberances malencontreuses, des Juges se chargeront eux-mêmes de les renfoncer, ou de développer les saillies de la probité, de l'honneur, etc. etc., suivant les instructions du code pénal. Ainsi disparaîtra ce double fléau des sociétés modernes, la réciproque et les circonstances atténuantes.

"La philanthropie cicatrise les plaies de l'âme, la phrénologie celles de l'intelligence." L'Avenir dit que "cette science phrénologique, mieux explorée, renverserait peut-être toute votre échafaudage vermoulu de preuves criminelles." Il va par ce qui vient d'être cité que le problème est déjà résolu et qu'il a reçu son application dans ce nouveau code pénal basé sur la science des bosses.

On nous prie d'informer MM. les Ecclésiastiques qu'ils peuvent se procurer l'Ordo de 1851 à la Librairie de M. Fabre et Co., et à l'Évêché.

TÉLEGRAPHE TRANSATLANTIQUE. — L'idée d'établir un télégraphe électrique entre l'Europe et l'Amérique est loin d'être abandonnée. Les savants s'en occupent et les capitalistes suppléent les dépenses de l'entreprise. Un ingénieur américain, M. M. L. Stuart, prétend que la création d'un télégraphe sous-marin entre le cap Clear, en Irlande, et un cap de la Nouvelle-Écosse, situé à cent milles environ au dessus de Halifax, les deux points les plus rapprochés entre les deux continents, n'offrirait pas plus de difficultés dans l'exécution que le télégraphe qui a été établi entre l'Europe et le Calais.

trois millions de piastres. Les fils, revêtus d'une forte couche de gutta-percha, seraient plongés à une profondeur telle qu'ils seraient à l'abri de tout accident. Pour les immerger, il serait nécessaire d'employer quatre navires de mille tonneaux, quatre steamers de quinze cents tonneaux et deux autres vapeurs plus petits, mais d'une grande rapidité de marche. Le fil peserait huit mille tonneaux, environ; et serait retenu au fond de l'eau par six câbles ancrés. Le travail serait achevé en vingt jours.

MARIAGES.

Dans l'Église paroissiale de cette ville, samedi, par son frère, le Rév. Messire J. Desautels, A. J. P. J. Desautels, professeur de philosophie au collège de St. Hyacinthe, de J. Desautels, écrivain, M. D. D'Yamchick, M. D. Desautels, fils. Desautels de cette même paroisse, à Belle-Marie-Flora Joséphine Merrill, de la cité de Montréal.

ANNONCES.

BAUME DU DR. WISTAR. Honesdale, Pensilvanie, 10 Jan. 1847.

M. SETH W. FOWLE—Cher monsieur; Je suis moi-même en pleine liberté de faire usage des lignes qui suivent pour le soulagement des malades. Il y a trois ans j'ai été attaqué d'un violent mal de tête qui semblait me conduire aux portes de la mort.

GABRIEL REBOURVILLE, ÉCOCLIASTIQUE ET CIVIL POUR 1851, A vendre chez E. R. FABRE et Cie., Rue St. Vencent, N° 3. 19 nov. 1849.

PROPAGATION DE LA FOI.

LES PAROISSES qui désirent être inscrites sur la liste de prochain rapport de la PROPAGATION DE LA FOI doivent envoyer le montant de leur souscription d'ici au PREMIER DE DÉCEMBRE prochain, temps de la reddition des Comptes.

FRANÇOIS LEJOL. Informations Demandées. On a besoin à ce bureau d'informations sur le Sieur François Lejol, qui serait domicilié au Canada vers 1831 ou 1832.

Le sousigné informe les messieurs de la Cit. J. qu'il se trouve à l'Institut de Paris et de Lyon le complément de ses commandes, ce qui comprend un essaim complet d'ORNEMENTS D'ÉGLISE, CHANDELLERIES DE CROIX pour autels, BANGS D'ÉGLISE, et ACCOULOYÉS, CHIBORES, CALICES, BURETTES, OSTENSIOIRS, CHANDELLERIES, BALUSTES, MISSELS.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES M. C. H. arrivé depuis peu de jours de San-Francisco, (Californie), désire trouver une place d'INSTITUTEUR, il a déjà tenu une école élémentaire dans le district de Québec, où il a plusieurs années pendant l'espace de deux ans. S'adresser à M. Louis Plamondon marchand, rue St. Paul, N° 122. Montréal, 27 septembre 1850.

Le sousigné désire être institué pour tenir une école élémentaire, pour instituer Messieurs les Commissaires d'écoles qui ont besoin d'un instituteur qualifié pour une école élémentaire. Écrire immédiatement à sa résidence, à Montréal, faubourg Québec, rue Panet N° 60. PIERRE CHENNEVILLE. Montréal, 21 Sept.

HOTEL RICHARD. CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Privée, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Maréchal), N° 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouveront en tout temps des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarcadères des chemins de fer. Prix égaux à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

COLLEGE JOLIETTE.

La rentrée des élèves de cet établissement qui est le premier et le principal des Clercs de St. Viator aura lieu le 24 du courant. Le plan des études se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit :

1ère Année.—Éléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie.
2me Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3me Année.—Belles-Lettres et l'Histoire.—Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres (en Anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

4me Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues.
5me Année.—Philosophie (logique, métaphysique, Morale).—Architecture.—Économie politique.—Compositions et discours dans les deux langues.

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

Pendant les récréations on obligera les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances ou soirées scientifiques pour former les élèves au débit, à la diction, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante.
La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.

Table with 2 columns: Conditions par an, Enseignement et logement, Musique, Dessin, Abonnement à la bibliothèque.

CONDITIONS PAR AN.
Enseignement et logement. £3 0 0
Musique { Piano. £3 0 0
{ Les autres instruments £1 10 0
Dessin. £2 5 0
Abonnement à la bibliothèque. £2 0 6

Le Guide de l'Instituteur. Contenant une série de réponses aux questions insérées dans la circulaire du Surintendant de l'Éducation, etc. Par F. X. Valade, ECR.

Le Mois de Mai. Le Soussigné vient d'imprimer une superbe édition du Mois de Marie. Cette édition est augmentée du Chemin de la Croix, d'un Acte de Consécration et de plusieurs Salutations à la St. Vierge; elle est préférable sous tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici en Canada, et ne se vend que le même prix.

Bibliothèques Paroissiales. Les Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des Bibliothèques Paroissiales, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont particulièrement dignes de leur attention: Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné. 100 volumes dans la collection pour £3 0 0.

Mois de Marie. Nouvelle édition, augmentée des prières de la messe, vêpres des dimanches, chemin de la croix, etc., etc., avec jolie reliure. Prix 7s. 6d. la douzaine.

COLLEGE MASSON.

La RENTRÉE des Classes de cette Institution est fixée au CINQ de SEPTEMBRE, à six heures du soir.

Cette éducation pratique comprend l'étude des grammaires, de la géographie, de l'arithmétique, de la tenue des livres, de la Géométrie Pratique, de l'Architecture, de l'Histoire, de l'Histoire Naturelle liée à l'Agriculture, qui a dans le Cours une place distinguée et importante. L'écriture y est particulièrement soignée. L'Instruction Religieuse est donnée deux fois par semaine dans toutes les classes, outre les exercices ordinaires de piété tels qu'établis dans nos Institutions Catholiques.

Le cours commence par une classe Élémentaire. On n'y admet ordinairement que les enfants âgés de sept ans et au-dessus jusqu'à dix.

Le Cours purement pratique, tel qu'énoncé ci-dessus, comprend cinq années d'études. Au début des parents et selon les dispositions des élèves, le cours se poursuit jusqu'à sept années d'enseignement par l'étude de l'Histoire sur un plus grand plan, par la Littérature et la Philosophie Catholique. Les matières sont étudiées tant en Français qu'en Anglais, pour assurer davantage aux Étudiants la possession déjà acquise de ces deux langues. De cette manière, l'Éducation est donnée selon les divers besoins de la Société, selon les degrés d'aptitude des élèves, et enfin selon le désir et les ressources des parents.

L'horticulture est pratiquée par les élèves du Collège Masson en même temps qu'ils en étudient les principes dans l'enseignement des classes. Avec plus de ressources pécuniaires, l'Établissement enseignerait aussi pratiquement toutes les parties possibles de l'Agriculture.

Tout enfant capable d'étudier et muni de bonnes recommandations morales est admis dans l'Institution. Le Chant Grégorien et le Chant Harmonique sont également cultivés.

La conduite et l'instruction des élèves sont confiées à des Instituteurs vivant sous la même règle que celle en usage dans nos collèges. Ils portent un habit conforme à la respectabilité de leur état, et sont dirigés en tout, ainsi que les Élèves, par un Directeur prêtre placé à leur tête par Monseigneur l'Évêque du Diocèse. Les repas des Élèves pensionnaires se prennent dans le village, dans des familles recommandées. Ceci n'a aucun inconvénient, dans la conduite des enfants, qui reviennent aussitôt le repas pris, aux exercices du Collège. Les parents sont très favorisés en général par cet ordre de choses.

Les Élèves portent l'uniforme habituellement du pays pour la jeunesse studieuse, il paraît inutile d'en inventer un autre plus conforme et plus respectable.

Le village de Terrebonne est trop connu par sa salubrité et les agréments de son site pour le recommander à l'attention des parents.

Le prix de l'enseignement et de la pension au Collège est de cinq shillings par mois. Un élève se fait nourrir et laver dans les familles du village pour quatre piastres par mois.

Les Élèves se mettent au chemin le dimanche, à l'église paroissiale. Ils doivent être munis par conséquent de l'habit nécessaire.

Le Collège Masson ne vise point à la multiplicité des élèves, mais à les avoir bons et à la remettre tels qu'il est possible.

Il suffirait au village de Terrebonne, que déjà il pût compter avoir fait du bien. La Providence et les besoins du pays feront le reste, s'il est jugé nécessaire.

Terrebonne n'est qu'à cinq lieues de Montréal, au nord du St. Laurent.

Les Élèves non Catholiques sont reçus dans l'Établissement. Ils en suivent les règles disciplinaires et sont l'objet des mêmes soins que les autres élèves reçoivent.

Il est fait une grande attention à la propreté et à l'ordre en tout ce qui concerne l'éducation physique et à la santé des Élèves.

Le Collège Masson est sous le patronage de la Mère de Dieu et du Patron du jeune âge, par excellence, St. Joseph, sous le titre réuni de Marie-Joseph. La propriété en appartient à un corps laïc, la Fabrique Paroissiale de Terrebonne. Tout nouvellement érigé, cet Établissement a nécessairement des ressources fort limitées et toutefois les voies de développement lui sont aussi essentielles qu'à toute autre Institution. En conséquence, on agréerait avec reconnaissance tout don de livres utiles, de cartes, de globes, d'instruments etc., etc., que la générosité publique voudrait lui y déposer dans l'intérêt unique de la jeunesse canadienne. Un coup d'œil jeté sur sa bibliothèque par tout ami du Pays, y trouverait sans doute un objet au plus propre à la fin manifestée ici, sans nul doute peut-être excéderant au domaine ordinaire du donateur éclairé et bienfaisant.

Terrebonne, Août, 1850.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE LONDRES.

BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVÉ ET L'ORPHELIN. CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.

BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES. 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL. BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR. | E. R. FABRE, ECR. H. L. ROUTH, ECR. | W. LUNN, ECR.

MEDECINS CONSULTANS. F. T. BADGLIY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D.

F. R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Les avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés.

1. L'assuré a droit d'emprunter du Bureau les deux tiers des primes par lui payées et par cela n'a pas à craindre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles.

2. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Billets promissaires des assurés eux-mêmes.—Ces Billets peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à l'intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

3. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

4. Les Bonis sont répartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée—et cela au choix que pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé—et de là tous les ans.

5. On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement s'en fait pendant les trente-jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

6. Un Bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances sont acceptées par PAGENT GÉNÉRAL et les polices émises de suite.

Le Bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au Bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit Bureau sans référence ce ailleurs.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formulaires en blanc et toutes informations quelconques au Bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

Montréal, le 12 mars 1850.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT.

THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire. Bureau, Local, Montréal. L'HON. JOSEPH HORRETT, PRÉSIDENT. JOHN G. MACKENZIE, ECR., VICE-PRÉSIDENT.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général. Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

Quercy.—Agent.—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS BAS-CANADA. Sorel.—R. Harrower, ECR. Montbrison.—Thos. Tait, ECR. St. Andrews.—Frank Far. St. Hyacinthe.—Boucher de Rich. ECR.

St. John's.—Charles Pierce Trois-Rivières.—John Robertson, ECR. Huntingdon.—R. B. So. Hawkesbury.—Georges Hamilton, ECR.

St. Jean.—F. Judd, ECR. Dunham.—Wm. Baker, ECR. Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à acheter des annuités ou des Rentes de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement et actual ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur des individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de rétro-cédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PREMIÈRE ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit.

On trouvera, en les consultant, que les taux ci-dessus d'assurance sur la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, ECR., des tarifs, prospectus, formulaires de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

Montréal, le 5 mars 1850.

CURRICULUM LATINUM AD USUM JUVENUTIS. Les Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants: Extraits de Cornelius Népule. Les 3e et 4e de livres de Quinte-Curce. Quatre livres des Commentaires de César. Cicéron sur la Vieillesse. Cicéron sur l'Amitié. Vie d'Agricole, par Tacite. Prix 6s. 3d.

Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d. Le volume de Poésie contient: Les 3 premiers Livres de l'Énéide. Les Géorgiques de Virgile. Les Odes d'Horace. Les Fastes d'Ovide. Prix 5s. 6d.

Les traités séparés se vendent 1s. 6d. ou 1s. 9d. ARNDORF et RAMSAY.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE, Sur la Vie. CAPITAL, £500,000 STERLING.

GOVERNEUR: LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC. BUREAUX PRINCIPAUX. EDINBURGH.... 1, RUE ST. GEORGE. MONTREAL.... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.

CANADA. BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N.º. 49, MONTREAL.

DIRECTEURS. L'HONORABLE PETER MCGILL, PRÉSIDENT de Banque de Montréal. L. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord. ALEXANDER SIMPSON, ECR., Caissier de la Banque de Montréal. CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat. L'HONORABLE J. McCORD. L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative.

3. H. LEMOINE, ECR., Caissier de la Banque du Peuple. GEORGE W. CAMPBELL, M. D., Médecin. JOHN ROSE, Q. C., Agent Légal. ALEXANDER DAVIDSON PARKER, Directeur.

LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en était formée par ses fondateurs. Le nombre de ceux qui au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien en avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et une base libérale.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE. Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions. Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sûreté.

LES PROGRES DE LA COMPAGNIE. Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les dix dernières années seulement, elle a accordé des assurances pour un montant de £300,000 Sterling.

PARTAGE DES PROFITS. Les Directeurs anticipant avec confiance un résultat très avantageux dans la division de profits pour l'année 1851. Les personnes qui procèdent leur assurance avant le 25 mai 1850 auront part à cette division, au montant d'un bonus de cinq ans.

Les pouvoirs du Bureau à Montréal, étant absolus pour la transaction des affaires, donnent aux colonies tous les avantages d'une compagnie locale, combinés avec les avantages d'un Capital considérable. On obtiendra toutes les informations nécessaires de la Compagnie en s'adressant au Directeur ou à tout autre agent.

A. DAVIDSON PARKER, Directeur pour le Canada.

SOURCES DE PROVIDENCE. M. ST. GERMAIN qu'on dit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensionnera à son Hôtelier pour un prix modéré. St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

DAMIS PAUL, ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et de Dorchester, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des leçons de Musique.

L. A. HUGUET LATOUR Notaire, N.º. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1850.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique et belles-lettres, etc. Côté des rues Dorchester et Saint-Jean. Montréal, 9 Nov. 1850.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES. On imprime à cet établissement: Adresses, Cartes de visite, Invitations, Circulaires, Et Jobs de toute espèce, exécutés avec soin.

S'adresser à l'imprimerie des Mélanges Religieux.

CONDITIONS: On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

TAUX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1re insertion, . . . 20 2 6. Chaque insertion subséquente, . . . 0 7 6. Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, . . . 0 3 6. Chaque insertion subséquente, . . . 0 0 11. Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne, . . . 0 0 4. Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . 0 0 1. L'on traite de gré à gré pour les annonces fréquentes ou qui doivent paraître longtemps. Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.

ETABLISSEMENT DE RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de fonder son ATELIER DE RELIURE à l'endroit ci dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc.

Z. CHAPELEAU. Montréal, 2 mai 1849.

MANUEL DES Sociétés de Tempérance, DEDIE A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. M. C. CHINIQUY, PTRE.

Le soussigné a l'honneur d'informer MM. Les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

J.-Bte. ROLLAND. Montreal, 28 décembre, 1849.

ATTENTION!! LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTES DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, OU COURS RAISONNE SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT LASSISERAYE. DEDIE A LA JEUNESSE CANADIENNE.

A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

EAU PLANTAGENET. Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur de M. Jos BÉRIAUX, Marchand-Groeur, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des Eaux de PLANTAGENET, où il y aura toujours une grande quantité de ces Eaux Fraîches, si bien connues du public. CHARLES LAROCQUE Agent. Montréal, 26 octobre 1849.

LIVRES NOUVEAUX POUR DISTRIBUTION DE PRIN. Les Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT REÇUS et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse. Tous ces livres sont solidement reliés ou élégamment cartonnés avec illustrations.

PRIN TRÈS-MODÉRÉS. — AUSSI: — Un choix très varié de LIVRES DE PRÊTRES avec reliures ordinaires et autres. On prend en paiement des Débentures. E. R. FABRE ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3. } 21 mai 1850.

IMAGERIE NOUVELLE. Réduction de prix. Les Soussignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grandeur et qualités, qu'ils offrent à 7/10, 12/10 et 3/10 les 100 feuilles. E. R. FABRE ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3. } 21 mai 1850.

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANÇAIS, Pour MM. du Clergé et autres, REÇUS DIRECTEMENT DE PARIS ET À VENDRE A LA LIBRAIRIE DE E. R. FABRE ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3. } 21 mai 1850.

ST. JEAN-BAPTISTE. Les Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron ST. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné. C. CATELLI. Rue Notre Dame, près Bonsecours. Montréal, le 4 juin 1850.

MANUEL DE LA VISITE EPISCOPALE. MESSIEURS Les Curés trouveront à l'imprimerie de ce journal, LE MANUEL DE CEUX QUI VEULENT SOUVER LES EXERCICES DE LA VISITE DES ÉVÊQUES. Ce petit opuscule sera de la plus grande utilité à tous les fidèles. Ceux qui auront l'avantage de recevoir la visite épiscopale feront bien de s'en procurer un exemplaire. Pour cela nous aurons soin d'en envoyer un certain nombre dans toutes les paroisses qui recevront la visite cette année. Le prix en est de deux schellins la douzaine et de six sols par exemplaire. Le livret contient 64 pages. Jos. RIVET.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des prières de la messe, vêpres des dimanches, chemin de la croix, etc., etc., avec jolie reliure. Prix 7s. 6d. la douzaine. A vendre chez E. R. FABRE ET CIE, Rue St. Vincent, No. 3. Montréal, 2 Avril 1850.

Montréal, 2 Avril 1850. E. R. FABRE ET CIE, Rue St. Vincent, No. 3.